

# Saint Cyr les Colons

## Demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une carrière de roches massives calcaires-SAS Entreprise G CLOUTIER du 3 Janvier 2022 au 18 Février 2022

### PROCES VERBAL DES OBSERVATIONS

REMIS à LA SAS G CLOUTIER LE 22 FEVRIER 2022 avec les fichiers informatiques support

#### 1 Généralités

##### 1.1 Prolongation de l'enquête du 3 au 18 Février 2022

L'enquête s'est déroulée sur une période de 46 jours, soit 31 jours prévus à l'origine soit du 3 janvier au 3 février 2022 , puis une période de 15 jours complémentaires à la demande du commissaire enquêteur.

Ce délai a été sollicité pour permettre au pétitionnaire d'analyser la coactivité du projet de la carrière avec le projet d'éoliennes Moulin du Bois, avec notamment la proximité des éoliennes E7, E8, E9 de l'emprise Nord Est de la carrière.

En effet l'arrêté préfectoral d'exploitation du 21 novembre 2021 a été porté à connaissance au commissaire enquêteur et au pétitionnaire le 21 décembre 2021 lors d'une rencontre d'information sur le dossier.

Le pétitionnaire a produit un document complémentaire à l'enquête publique réintégré au dossier et au registre dématérialisé le 3 février 2022, portant sur cette coactivité avec le parc éolien Moulin du Bois et prenant en compte certains points nécessitant des compléments à la demande du commissaire enquêteur :

Clarification de l'emprise carrière et exploitation agricole ;Clôtures et accès pour l'exploitation agricole ;Accès des services de secours ;Accès et encombrement chemin rural CR 59 ;Transport routier ;Qualité des calcaires ;Utilisation de matériel mobile ; Emissions et comptabilité des GES ; Réhabilitation sans matériaux inertes ; Complément de l'étude de danger de tirs..

##### 1.2 Participation du public

Le public a largement participé à cette enquête :

914 visiteurs sur le site registre dématérialisé FR 2787 : 757 consultations, 11 observations dont :

-une qui a fait l'objet de modération et rédigée à nouveau en termes plus policés, soit réellement dix contributions concernant de nombreux points

-une qui devait parvenir par courrier, et qui a fait l'objet de déclarations sur registre dématérialisé avec une copie remise en mairie ultérieurement et qui figure sur le registre papier enregistrée RP 9

9 observations sur le registre papier dont une correspondant au total à 8 personnes différentes

-une pétition une observation portée par l'association soutenue par l'association des amis de Cheully APACHE portant sur 6 points et signée par 68 personnes intégrant la quasi-totalité des familles de Cheully

- une observation portée par l'association Vents Contre Air

Soit au total 17 intervenants différents dont 2 représentants d'association (APACHE et Vents contre Air) dont un porteur d'une pétition de 68 p, dont 7 intervenants signataires sur les 17 cités

L'association APACHE a pour objectif la conservation et la mise en valeur du patrimoine. L'association Vents contre Air a été présentée par son président comme association impliquée dans les problématiques environnementales et intervenant à ce titre.

Tout un réseau s'est activé très rapidement à partir du début du mois de Février. Les riverains se sont exprimés et la redondance des remarques laisse à penser que la consultation a été plutôt exhaustive sur les sujets abordés.

Les listes de participants à la consultation et signataires comprend une proportion significative d'élus.

Beaucoup d'informations m'ont été transmises lors de visites prévues ou fortuites sur le terrain en particulier sur le réseau d'eau aérien et souterrain.

La participation a été importante et a eu le mérite de permettre de bien appréhender le ressenti des riverains.

### **1.3 Répartition de la participation**

On observe une similitude temporelle de la mobilisation en mairie et en registre dématérialisé, avec des listes de motifs de plus en plus longues avec la prise en compte du contenu des observations antérieures en particulier sur le registre dématérialisé ce qui conduit à des redondances et à la mise en valeur des points les plus fréquemment évoqués.

### **1.4. Registre papier à la mairie de St Cyr**

Deux observations en janvier dont le premier jour d'un exploitant agricole puis forte participation en février des habitants de Cheully et de Cravant/deux rivières suite à :

-la publication dans l'Yonne républicaine d'un article sur le projet de carrière le 22/1/2022

-une très forte sensibilisation sur la qualité de l'eau (nitrates et pesticides) suite à une mise en demeure de la Préfecture,

-le risque de pollution complémentaire des eaux du BAC de Cravant par :

- des fuites ou des pollutions d'hydrocarbures des machines et engins de la carrière
- par les matières en suspension suite à des modifications d'écoulement des eaux souterraines induites par l'exploitation

-l'implication de deux associations. Le document RP 6 reprend les principaux items concluant une réunion de l'association APACHE tenue le 2/2/2022, et RP4 pour vents contre Air .

### **1.5 Registre dématérialisé**

Une double observation début janvier relatant les deux projets éolien et carrière, puis les dix autres régulièrement réparties à partir du 3 février et reprenant les items des précédentes.

On observe trois périodes de plus forte fréquentation du dossier :

- à l'ouverture de l'enquête, mais sans impact majeur sur les observations
- après la parution de l'article de presse dans l'Yonne républicaine
- à la fin de l'enquête publique

## **1.6 Présentation des observations**

Le public a consulté parfois l'intégralité de l'étude d'incidence, parfois plutôt le résumé non technique, donc a pu se poser des questions dont la réponse se trouvait dans l'étude d'incidence.

### **1.6.1 Recueil**

Un fichier pdf est constitué avec la copie de toutes les contributions avec leurs annexes selon un déroulement temporel. Elles sont identifiées comme suit avec la référence de l'observation:

R P X Observation sur registre papier n°X avec les coordonnées et identités connues

R D Y Observation sur registre dématérialisé n° Y avec les coordonnées et identités connues, dont une double anonyme.

### **1.6.2 Fichier**

Un fichier XLS permet de regrouper les nombreuses (114) lignes d'observations dont le contenu est relaté en 4 colonnes :

N° / Date/ Référence /Rubrique /Risque /Contexte/ Proposition du public/Éléments de réponse/

Nombre de participants et statut de participant (association, pétition) et en première ligne ville de résidence,

Chy :Cheully, St C :Saint Cyr, Cr Cravant, DR Deux Rivières

et en deuxième ligne statut :

A anonyme ; Pa particulier ; Expl exploitant agricole ; P pétition ; Ass association

Avec la référence, le lecteur peut reprendre le détail de la déclaration en fichier pdf ou papier intitulé *Inventaire des observations au 18-2-22*. En pièce jointe.

Les éléments de réponse ne concernent que les RP X faites pendant les permanences du commissaire enquêteur, pour les personnes présentes, et la RD5 pour laquelle l'auteur sollicitait des informations, objet d'une communication téléphonique particulière. Le contenu des réponses est intégré dans ce document.

## **2 Analyse par rubrique**

Toutes les rubriques citées ne présentent pas le même poids en termes de contribution du public.

Certaines sont liées entre elles et font l'objet de renvois.

Les plus mentionnées au titre des observations sont les risques de pollution de l'eau potable avec un volet hydrocarbures et un volet MES, l'agriculture, la sécurité routière (RD 956), les impacts sonores

(bruit intrinsèque de l'exploitation et impact sur la perception de l'autoroute), la circulation sur le chemin rural CR 59, l'impact visuel, le chemin de St Jacques, les rubriques ICPE.

En prenant en compte la pétition et le nombre de signataires, la pétition est argumentée par un courriel remis dans le registre RP6 et met l'accent sur les pollutions de l'eau potable, sonore, de l'air, des cultures, visuelle, et de la faune.

A partir du fichier *Inventaire des observations 18-02-22.xls* où est activée la fonction de tri, il est possible de retrouver les items et commentaires de chaque déclaration. L'ensemble des déclarations apparaît dans les tableaux 1 à 14 en pièces jointes.

### **3 Liste des rubriques par ordre alphabétique apparaissant sur le match code**

Agriculture	Tab 1
Biodiversité	Tab2
Changement climatique	Tab 2
Chemin de St jacques	Tab 2
Circulation CR 59	Tab 3
Communication	Tab 3
Consultation	Tab3
Documentation	Tab 3
Eau Potable ;	Tab 4,5,6
Emplacement	Tab 7
Environnement	Tab 7
Faune	Tab 7
ICPE	Tab 7
Impact démographique	Tab 8
Impact économique	Tab 8
Impact paysager	Tab 9
Impact sonore	Tab 10
Information	Tab 10
Patrimoine agro forestier	Tab 10
Pollution air	Tab 11
Pollution du sol	Tab 11
Pollution visuelle	Tab 12
Qualité de vie au hameau	Tab 12
Règlement du travail	Tab 12

Remise en état	Tab 12
Sécurité	Tab 12
Sécurité des travailleurs et usagers	Tab 14
Sécurité routière	Tab 13-14
Sécurité des usagers	Tab 14
Stabilité des terrains	Tab 14

Les réponses évoquées par le CE ne sont possibles qu'en contact direct avec la personne. La partie en italique correspond le plus souvent à des actions antérieures ou ultérieures de visite sur place par le CE

### **3 Contributions du public**

#### **3.1 Agriculture 8 citations Tab 1**

Cette rubrique intègre une partie des items de pollution agricole par contact. Une autre rubrique reprend la pollution de l'air au niveau des immissions, et impact économique.

La projection de boues et gaz d'échappement des camions ou des poussières du chemin rural 59 sur des parcelles dont culture bio inquiète l'exploitant (RP1) compte tenu de la largeur du chemin. Les cultures bio voisines conduisent à la réduction de nitrates pour l'azote vert. De fait il a proposé de ne pas faire d'aller-retour par le chemin rural et de sortir en charge par la Ronce et Cravant. Cette idée a fait l'objet de réactions au niveau de la circulation de la part du public (RD9). D'où les discussions sur l'élargissement du chemin à 6m et les zones de croisement compte tenu de la longueur du chemin et temps de parcours et un problème foncier à prendre en compte.

Se greffent au niveau de l'agriculture, les émissions diffuses de poussières, avec impact économique et retombées sur vigne de Pérignon (veuve Ambale) Voir Pollution air.

Le maintien de la vitesse à 15 km/h n'est pas considéré comme crédible au vu la longueur à parcourir (2 km) et du temps (8 mn).

Le public imagine mal le mode d'exploitation de la carrière autrement que le mode actuel en profondeur. Il a fallu réexpliquer plusieurs fois le principe de la réhabilitation continue, l'exploitation sur 2 ha, le mode d'exploitation prévu qui a été modifié avec la mise en place du matériel et des stocks en pied de front de taille et imaginer un mode de fonctionnement pour illustrer, car non décrit précisément dans l'EI. Le public insiste sur le ré étalement de la terre végétale ; exemples bienvenus.

Arrosage des pistes : gestion de l'eau (apport, stockage) bac de rétention non définis dans les conditions d'exploitation.

Voir aussi circulation, pollution de l'air, impact économique

#### **3.2 Biodiversité 2 citations Tab 2**

Cette remarque d'une habitante de Cheully RP3 et maire adjoint de Cravant décrit l'intérêt de la qualité de vie au hameau par rapport à la biodiversité, qui pourrait être dégradée par l'installation de la carrière. L'autre remarque RD10 ressort de l'incohérence de placer un site industriel dans la zone par rapport à la biodiversité et d'autres problématiques.

#### **3.3 Changement climatique 1 citation Tab 2**

Cette observation cite l'émission de gaz à effet de serre. Il a fallu rappeler au public que les deux carrières ne fonctionneront pas en cumul de production (problématique de transport et d'exploitation) et que des économies sont prévues en termes d'émissions de GES pour la même production de granulats, avec un changement d'organisation ( cf compléments à l'enquête publique )

### **3.4 Chemin de st Jacques 4 citations Tab 2**

Ce point a été évoqué le 3 Février par Mr Roger (RP6) membre d'une association d'entretien des chemins qui a parlé d'un raccourci passant par l'emprise de la carrière, a échangé avec le président qui a adressé une demande de renseignements (RD5), traitée par contact téléphonique . Il apparaît clairement que le chemin passe en contrebas de l'emprise et rejoint le GR Rd B puis Cheully par la vallée des sources. J'ai bien rappelé le principe de contournement de la carrière par un chemin (RP6, RD9), et de la clôture des ICPE.

Sur le chemin officiel, les pèlerins passent par groupe de 2 ou 3 p parfois en repartant du gîte de St Cyr, donc pas de problèmes de fréquentation avec les camions (50/j) dans cette zone sur 200m ( 4 mn) sans fossé et chemin large et macadamisé . Pas de camion en WE pour les promeneurs. Le risque de passer par le chemin privé de 9 m en pied des éoliennes E4 à E6 existe et nécessitera un signalement qu'ils proposent d'apposer sur un panneau d'accès réservé à la carrière / parc éolien.

S'ils se fient au GPS ils risquent de passer par la D2 sur l'autoroute et le chemin rural 59 ou le croisement des camions sera plus compliqué, surtout dans les côtes.

Les deux chemins repassent par Cheully et le contournement de l'emprise rallonge le raccourci ce qui n'incite plus à l'emprunter.

Voir aussi sécurité des usagers, par rapport aux risques de tirs de mine et les préventions (barrières ou mieux, personnel de l'entreprise en vision directe).

### **3.5 Circulation CR 59 1 citation Tab 3**

Différents points évoqués par l'exploitant agricole (RP1) des parcelles de part et d'autre du chemin CR 59 d'accès à la carrière. Cela a fait l'objet de discussions avec d'autres intervenants mais pas d'autre mentions. Pendant les moissons, ou pour d'autres interventions (déchaumage, arrosage.) son matériel avant utilisation ou déploiement bloquera l'accès temporairement pendant une heure ou deux le temps de le monter ou de faire deux tours de moissons dans la parcelle pour entrer le matériel de transport (tracteur- remorque) Pour les grosses interventions, appel téléphonique préalable envisageable.

Concernant l'hypothèse de feux déclenchés au départ d'un camion dans la zone de croisement, ce stratagème transforme le chemin public en chemin privé. Est évoqué le départ des camions par la D2 cf Agriculture, une zone de croisement au niveau de la maison de chasse Guibert avec un terrain dont il faut identifier le propriétaire (mairie de St Cyr ?). La prise du virage au bout de la zone de croisement de 800 m<sup>2</sup> (13mx60 m) est évoquée pour ne pas couper dans les cultures. Proposition du pétitionnaire de mettre en place un poteau de contournement.

En marge de ces observations échange sur la pente du chemin à 5% pour camions en charge et 7 % pour camions à vide à l'entrée de l'emprise, et un aménagement de chemin et de pente pour l'exploitation au carreau de la carrière.

### **3.6 Communication Une citation RP3 Tab 3**

Pour une habitante de Cheully ,les impacts ont été sous évalués dans l'article publié de l'Yonne Républicaine, justifiant pour partie une réaction.

### **3.7 Consultation une citation RP4-RD9 Tab.3**

Consultation du dossier en mairie pour préparer une réponse le lendemain de la permanence, le vendredi 4 février.

### **3.8 Documentation une citation RP10 Tab 3**

Certaines photos sont légendées avec de probables erreurs, p ex en covisibilité de l'emprise sur Cheully, la pente qu'on devrait percevoir vers le sud ressemble à une montée et serait plutôt vers le nord. De façon générale les prises de vues avec téléphone portable ne sont pas réalistes et utilisables lorsqu'elles sont panoramiques en aplatissant les perspectives, et modifient l'impact visuel. Cela donne un embellissement de la situation au détriment de la crédibilité du message. Préférer des photos avec optique équivalente au standard 50 mm ou 35 mm.

### **3.9 Eau potable Tab 4 et 5 20 citations**

Le problème de l'eau potable à Cravant et donc à Cheully constitue une grosse pierre d'achoppement. Rappel du contexte ci-dessus et de la problématique tel qu'exposée par les différents interlocuteurs du public qui sont rentrés dans la partie plus technique, et qu'on retrouve en termes plus scientifiques dans l'EI p 64 et suivantes.

D'autre part, la municipalité de Cravant a été mise en demeure de réduire les concentrations de nitrates et de pesticides :pointe de concentration relevée en janvier 2022 à 59 mg/l pour 50 mg/l max

Cette tension explique la très forte mobilisation par rapport à un risque de pollution supplémentaire quel qu'il soit.

Le dernier jour de l'enquête publique, remise d'une étude de 10 p (RP7) jointe au registre papier.

On retrouve deux problématiques avec :

Le risque de pollution d'hydrocarbures et déchets inertes sur le bassin de captation ;

Le risque de pollution de MES sur le bassin de captation.

#### **3.9.1 Bassin de captation et réseau**

Le bassin de captation est relativement petit (24 km<sup>2</sup>) et se comporte comme un entonnoir qui va capter les eaux de différentes vallées, principalement plus concernées par l'emprise :

- la vallée de la Fontaine à Cheully avec une résurgence au lavoir,
- la vallée du puits qui rejoint le haut du val St Etienne au niveau d'un virage serré sur la D139 via une buse qui passe sous la route (peu entretenue) et rejoint la vallée à la cote 159, val Lambert et val des Muides
- le val st Etienne avec ses pentes importantes
- le val des buissons au nord de la fontaine d'Arbaut qui comprend la source de Pérignon à l'intersection de la vallée sans nom près de la ferme Pérignon qui est à l'est et en contrebas de la voie impériale

-la vallée de Crot montbord en contrebas des vignes veuve d'Ambale, et le val d'Aton en prolongement qui remonte lentement vers les prés carrés,

La roche calcaire locale se comporte comme une éponge qui absorbe très rapidement, stocke en cavités ou failles, et relargue plus ou moins rapidement via des cours d'eau le plus souvent souterrains. En période de fortes eaux celles-ci s'accumulent en fond de vallées plus imperméables et la charge manométrique pousse l'eau en rivière souterraine. Exemples au lavoir de Cheuilly en crue de 2016

La station de captation est près des Baraques à la source d'Arbaut, confluent des deux vallées provenant de Cheuilly et de Pérignon.

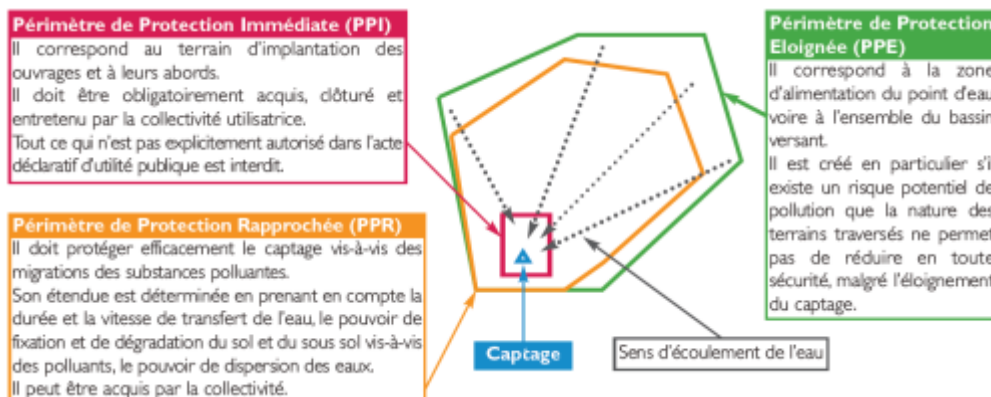
Les riverains observent la présence de nombreuses sources et nappes perchées détectables en périodes de fortes eaux. Le débit de la source d'Arbaut est entre 25 m<sup>3</sup>/h en étiage et 1440 m<sup>3</sup>/h en période de fortes eaux.

Cravant est alimenté par gravité via le château d'eau. Cheuilly est alimenté par un surpresseur qui alimente les habitations et remplit le château d'eau réservé à la lutte incendie. En cas de panne du surpresseur, Cheuilly ne dispose plus d'eau au robinet.

Les personnes ont en mémoire des tests de colorant entre la fontaine de Pérignon et la source d'Arbaut passés en moins de 2 h pour une distance de 1,5 km.

Le périmètre de captage des eaux potables (BAC) est connu en 2020 et validé par les autorités préfectorales.

Le PPE (voir ci-dessous) existant à l'intérieur duquel des contraintes peuvent être appliquées pour des implantations d'activité est intérieur au BAC. En zone de vulnérabilité élevée le PPE peut être étendu au BAC. La prise en compte du projet ne remet pas en cause le périmètre du BAC qui n'est pas mentionné dans le projet. Le public ne comprend pas pourquoi.



Nota : figure d'illustration non fournie par le public

Avec une installation industrielle à cheval sur le BAC, le PPE pourrait être étendu au BAC à l'avenir.

Un participant ( RP7) a repris l'étude de vulnérabilité du BAC de Cravant de Sciences Environnement et s'étonne de sa non prise en compte, sachant que l'emprise est en zone de vulnérabilité élevée.

Le tracé du BAC reprend un ensemble de lignes de partage des eaux visibles sur carte d'état-major.

Constat et confirmation de l'absence de piézomètres sur le BAC pour contrôler la qualité de l'eau. Information confirmée dans l'étude d'incidence, à cause de la structure des roches et présence de nappes perchées retenues par les calcaires moins perméables ou marneux. La qualité de l'eau est



contrôlée à la source d'Arbaut en centre-ville de Cravant, à l'arrivée à Cheully (site internet de la ville de Cravant). Les teneurs en nitrates sont typiquement entre 40 et 50 mg/l donc en limite haute. Les hydrocarbures ne sont pas contrôlés. J'ai cependant retrouvé une analyse d'hydrocarbures dissous en sept 2020 à moins de 0,1 mg/l pour une norme à 1 mg/l. A noter que le traitement d'eau est de type simple sans traitement physicochimique d'où la forte sensibilité à une pollution.

En d'autres termes ces interlocuteurs posent la question de la redéfinition éventuelle du PPE et quel est son devenir avec une installation ICPE en chevauchement sur le BAC

### **3.9.2 Pollution par les hydrocarbures et déchets inertes**

Le public propose de :

- ne pas minimiser l'impact potentiel (presse) (RP3)
- faire une étude de détail sur l'impact par rapport aux zones de captage (RP5)
- sélectionner des emplacements de piézomètres représentatifs p ex vallée des sources, en amont ou aval des sables d'arène, en vallée Aton (RP6) entre la carrière et les courants d'alimentation en eau souterraine,
- de contrôler à minima les hydrocarbures totaux dans ces eaux (RP6) et les MES (RP7)
  - avant pour avoir une référence de l'activité actuelle
  - pendant en auto surveillance (agricole et industrielle)
  - après en contrôle (relargage éventuel)
- définir les périodes et protocoles de contrôle et en cas d'incident environnemental (incendie...)

Ces prélèvements peuvent servir à d'autres analyses (nitrates..) pour le suivi agricole ou à être intégrés dans le cadre d'un plan d'action et de surveillance sur le BAC. Ils permettent aussi de prélever rapidement en cas de sinistre (extinction d'incendie p ex) pour assurer un suivi en plan d'urgence environnemental.

Les impacts de pollution en hydrocarbures ne sont pas évalués en termes de concentration ; il n'y a pas d'ordre de grandeur ou de données pour fixer les idées et avoir une évaluation plus rationnelle du risque, et sensibiliser sur les préventions.

Les hydrocarbures dissous sont rarement mesurés. Une mesure le 23/9/20 à Cravant <0,1 ppm

P ex : 0,1 ppm à 25 m<sup>3</sup>/j représente 60 g/j d'Hydrocarbures dans l'aquifère et 1,2 kg/j à 500 m<sup>3</sup> /j sans absorption par les roches . Norme pour la préparation d'eau potable 1 ppm

### **3.9.3 Déchets inertes**

Questionnement sur les déchets inertes avec la lixiviation de déchets et remblais compte tenu :

- rubrique 2515-1 et 2517 autorisant le transfert et le broyage de déchets sans aucune information sur les conditions d'exploitation, de stockage (voir rubrique ICPE) (RD8)
- vulnérabilité élevée à très élevée des zones d'emprise

L'étude d'incidence indique l'absence de déchets donc clarifier l'ensemble et justifier ou non la rubrique 2517. Voir rubrique ICPE.

#### **3.9.4 Matières en suspension**

La sensibilisation du public sur le sujet vient d'un incident survenu à Vermenton avec le passage d'un flot crémeux de boues inexpliqué qui a rendu l'eau impropre à la consommation pendant plusieurs jours en 2017 (RP7, RD4) ° Les recherches sur un évènement concomitant ou antérieur ont conduit à une forte suspicion (RP7) d'excavation de roche pour la constriction des éoliennes. Il n'y a pas de preuve. Un observateur incrimine les tirs de mine (RD4) à l'origine d'effondrements karstiques mais ils n'ont pas été nécessaires pour excaver à 3 m environ d'après l'entreprise en charge des travaux. Voir éventuellement l'étude géologique préalable dans le dossier éolien.

Cette crainte provoque un doute (RP7) sur :

Le fait que sur un grand BAC de Vermenton de 700 km<sup>2</sup> un effondrement karstique initié par une excavation de la dimension des semelles d'éoliennes (6) à Lichères Aigremont puisse provoquer une telle concentration par modification des circuits d'eau souterrains à travers des roches plus chargées en MES, donc à plus forte raison sur un BAC plus petit de 24 km<sup>2</sup>

J'ai fait remarquer que les modifications d'écoulement d'eau avec le scalpage du sol sur 20 ha , seraient à ramener à 2 ha compte tenu du réaménagement progressif.

Nota :Erreurs de calculs dans l'évaluation des tonnages et volumes extraits de la carrière sur la densité

A noter que si la concentration en boues était très forte et brutale, l'effondrement karstique prétendu ne devait pas être très éloigné du point de captation.

#### **3.9.5 Proposition du public**

Proposition (RP7) de déplacer l'emprise de la carrière vers une zone voisine du lieudit Fourmeaux et Ormeaux sous le télégraphe plus proche de la RD956. Ce bassin versant est orienté en vallée sèche en direction de St Bris , règle le problème d'eau potable, de bruit et de pollution visuelle pour Cheuilly et Cravant, pas forcément pour St Cyr les Colons.

#### **3.9.6 Evaluation par rapport à l'emprise**

Cet emplacement a été évoqué par d'autres personnes (mairie de St Cyr) dans le passé, avec accès sur la RD956 et abandonné, ainsi que l'accès sur la RD 956.Cette zone semble hors zone de contrat de forage, à vérifier. Proximité zone Natura 2000 FR 2600975 Cavités à chauves-souris sur commune de St Bris le vineux et St Cyr les Colons.

Si l'emprise n'est pas déplaçable il convient de rassurer le public et l'autorité compétente au niveau d'un impact de pollution accidentelle sur le terrain, en sus de toutes les mesures préventives citées dans l'étude d'incidence, et des conditions d'exploitation p ex sur base de la carrière actuelle p ex :

Fréquence de rupture de flexible ou autre fuite d'huile hydraulique

Risque d'intervention sur place si engin non déplaçable ,

-Traitement des fuites huiles et hydrocarbures ( physique, administratif)

Fréquences d'incident,

Traçabilité des incidents et interventions sur engins

Certification environnementale ISO 14001 en projet ? ...

Mesures de surveillance et de sûreté /vols de carburants ...

...

### **3.10 Emplacement RP6 Tab 7**

Information sur diverses nuisances détaillées dans la pétition et reprises séparément

Pollution de l'eau potable (ruissellement, champs captants)

Pollution sonore (tirs de mines, broyeurs, camions)

Pollution de l'air(poussières)

Pollution des cultures (plusieurs agriculteurs convertis en agriculture biologique : vignes du domaine de Pérignon)

Pollution visuelle (visible de Cheully ; proximité du GR Retif de la Bretonne)

Perturbation de la faune

### **3.11 Environnement (RD10) une citation Tab 7**

Proximité des zone Natura 2000 à évaluer

FR 2600974 des pelouses et forêts calcicoles de la Cure et de l'Yonne

FR 2600975 Cavités à Chauves-souris St Bris le vineux et St Cyr les Colons

L'emprise est assez éloignée des deux sites.

### **3.12 Immissions (RP7, RP6) deux citations dont une en impact économique Tab 7)**

Nota : les immissions représentent les retombées de poussières au sol, mesurées par des jauges de différents type , et donnent des résultats en mg/m2/j

Agriculture biologique avec retombées de poussières.

Demande de dédommagement sur vignes de la ferme de Pérignon sous vents de E ) N E (financement d'installations de lavage de raisin) en impact économique.

Voir ce qui est prévu pour les mesures de retombées de poussières. Un certain nombre de jauges sont prévues. Mesures intéressantes en cas de présence de panneaux photovoltaïques

### **3.13 Faune (RD11, RP7) Tab 7**

Clarifier le fonctionnement de l'éclairage de matin et fin de journée en hiver et les conditions de surveillance de nuit. En général peu ou pas de camions en fin d'après midi qui font leur dernière rotation, donc pas de nécessité de chargeuses non plus.

### **3.14 ICPE (RP2, RP8) Tab 7**

Une observation (RP2) sur la coactivité avec le parc éolien Moulin du Bois, cohérente avec la prolongation d'enquête pour évaluer la coactivité.

Les autres observations (RP7) concernent la demande d'autorisation au titre des rubriques de broyage de matériaux naturels, ou artificiels ou déchets inertes non dangereux avec la rubrique de

transit qui s'applique aux produits minéraux et aux déchets inertes. Le public estime cependant cette pratique de broyage de déchets inertes intéressante sur le plan environnemental. Rappel du principe de réhabilitation progressive et d'exploitation sur 2 ha

L'entreprise ne prévoit pas de transferts de produits en déchets donc la rubrique 2515 1 se conçoit pour les produits à concasser mais pas la 2517. Sinon, l'entreprise souhaiterait valoriser des déchets inertes et auquel cas rien n'est renseigné sur les conditions d'exploitation. Clarifier le rôle de cette rubrique, son périmètre d'application pour la carrière, et le besoin éventuel pour la réalisation des talus.

### **3.15 Impact démographique (RP8) Tab8**

Risque de désertification rurale suite aux nuisances et problème pour des gens qui se sont installés pour trouver le calme à Cheully, pouvant justifier par ex la mobilisation de familles non originaires de la région.

### **3.16 Impact économique (RD6) Tab 8**

Manque à gagner économique potentiel sur les vignes de la ferme de Pérignon déjà mentionné, ainsi que la solution de jauges de dépôt pour mesures de retombées de poussières sous vents Est- Nord Est. Voir si nécessaire de répartir les jauges différemment sur le terrain.

Une jauge de dépôt a été proposée par la MRAE prévue à proximité de l'autoroute en arguant des vents dominants du sud ouest. Il est semble judicieux d'en placer une au Sud-Ouest où l'enjeu sur les cultures semble important dans la durée en regard d'un bref passage sur l'autoroute pour les usagers.

Difficulté à faire respecter les 15 km/h sur les chemins. (géolocalisation ?)

### **3.17 Impact paysager (RP3, RP5, RD4, RP6, RP7, RD6, RD10) Tab 9**

Nombreux signalements mettant en évidence l'effet panoramique des photos au téléphone portable qui dénature la perception et sont inutilisables pour représenter la réalité. La visibilité de l'emprise sera assez importante depuis le GR R de la B côtés Sud Est et Sud-Ouest.

De la maison la plus proche à Cheully on aperçoit juste une partie de l'emprise. Cette perception est nettement plus importante sur le haut de Cheully, mentionné (RP7)

Les propositions du public sont de monter la hauteur des merlons par ex à 3 ou 4 m au lieu de 2m le long de la partie Sud pendant toute la période d'exploitation et y mettre des arbres adaptés, à la fois pour l'impact sonore et visuel. Ensuite les laisser ou les utiliser en réhabilitation.

Entre la hauteur du merlon et des arbres et le mode d'exploitation en dent creuse, il serait intéressant de faire un photo montage, et de recalculer les impacts sonores.

### **3.18 Impact sonore (RP3, RP5, RP6, RD6, RD10, RD11, RP7) Tab 10**

Plusieurs aspects sont soulignés par le public :

-Le cumul du bruit de l'autoroute et de la carrière par vent du Nord, et Nord-Nord-Ouest qui s'engouffre dans la vallée de la fontaine

-L'avis de la MRAE considère comme seuls vents dominants les vents du Sud-Ouest ce qui est contesté par le public.

-Le cumul carrière et éolien (Moulin du Bois, mais aussi Irancy Deux Rivières en projet)

-L'effet de « rabotage » de la colline a-t-il un impact sur la perception sonore de l'autoroute ?

Le profil selon l'axe AB nord sud dans l'axe de la vallée de la fontaine passe par le milieu de la carrière et est en ligne avec une portion éloignée de l'autoroute. Pour les autres orientations, pas d'effet de modification du relief à prévoir. La ligne directe tracée entre l'autoroute et le centre de Cheully ( RD139) est tangente à la crête actuelle comme au merlon prévu. (El p 191 et 128)

La rehausse du merlon et les plantations peuvent atténuer la perception. Les mesures de l'étude d'incidence ont été faites par faible vent d'ouest et sont considérées comme favorables à 35,1 dBA en ambiance et 37,1 dBA en fonctionnement , avec une faible émergence mais non réalistes de cette configuration de vent du Nord .

Demande d'explicitier les conditions d'exploitation par rapport aux émetteurs de bruit. Echange sur les moyens de réduire le bruit avec un merlon réhaussé des arbres à feuilles persistantes. Les caractéristiques de bruit en particulier du concasseur sont les plus élevées et recueillies de la littérature. Commentaire sur le mode de calcul du bruit global : quid du concasseur prévu ou en activité. Effet du travail en dent creuse et de la position des machines en pied de front de taille sur le bruit. Réduction de X dBA à évaluer.

A noter une inexactitude dans le document annexe RP7 avec un dBA pour un doublement de puissance au lieu de 3 dBA . On pourrait croire que 2 dBA d'écart à Cheully entre 35 et 37 dBA représenteraient 4 fois plus de puissance au lieu de 2/3. Un niveau calme maxi à 40 dBA en construction doit correspondre aux conditions de sommeil nocturne. A vérifier pour rectifier.

Des mesures complémentaires et une simulation de bruit de carrière en dent creuse, merlon plus haut et avec par vent du Nord seraient intéressantes et rassurantes pour le public.

Possibilité autre ou complémentaire : passer avec une petite chargeuse sur le milieu de l'emprise et mesurer le bruit à proximité et à Cheully en même temps par vent du nord. Cela permet d'évaluer aussi le bruit des sirènes de recul qui s'entendent bien par brouillard et temps humide et de rassurer les riverains

A noter que plusieurs personnes ont eu un doute sur le fonctionnement le samedi et la nuit.

### **3.19 Impact touristique RD11 Tab 10**

Pas de détournement des GR et chemins. Difficulté de faire la preuve que la baisse de fréquentation est imputée à la carrière. Pas de raison majeure de modifier les itinéraires. Non envisagé par RD5.

### **3.20 Information (RP2) Tab 10**

Suite remembrement, vérification de l'emprise auprès de Mr Fromonot

### **3.21 Patrimoine agro forestier (RD6) Tab 10**

Dégradation du paysage, en site remarquable PPAUP

Pendant la période d'exploitation de 14 ans l'impact visuel sera modifié vers le Sud par un merlon et un rideau d'arbres . Possibilité de l'améliorer sur toute ou partie la périphérie avec des plantation à conserver ou retirer en phase de remise en état . Plusieurs échanges pour expliquer l'aspect final du site, la reconstruction du chemin traversant à un niveau légèrement plus bas et les talus sur le pourtour. Un photo montage serait intéressant

### **3.22 Pétition Tab 11**

Signée par 68 p dont 17 ont déposé des remarques. Les principaux points sont repris en RP6

### **3.23 Pollution de l'air (RD10) Tab 11**

Concerne les poussières diffuses, à évaluer sous vents N NE en direction de Cheuilly ou des cultures sensibles (vignes). Voir la rubrique impact économique.

Réduction des poussières à la source avec arrosage des pistes et vitesse limitée des engins. Clarifier la situation en cas de sécheresse et de restriction d'eau.

### **3.24 Pollution du sol (RD11, RP8) Tab 11**

Concerne les hydrocarbures (RP8 et RD11), les eaux sanitaires (RD11)

Les deux personnes estiment un risque au remplissage du réservoir du groupe électrogène (remplacé par un concasseur mobile) avec un déversement de gazole, tandis que l'alimentation des engins sur aire bétonnée, avec décanteur et déshuileur est plus sécurisée, tant que les boues sont retirées du décanteur et le déshuileur nettoyé périodiquement.

Un autre point concerne les situations d'urgence en cas d'extinction d'incendie et de pollution des eaux d'extinction. Toutefois ceci ressort d'un cas exceptionnel. Si une réserve est prévue, le mentionner. Ils demandent de mieux documenter les conditions d'exploitation pour cette opération.

Pour les eaux sanitaires, proposition de mettre en place une microstation.

A noter peu de remarques sur la pollution des sols qui finit dans l'eau par les hydrocarbures en regard de la réaction sur l'eau potable liée à un contexte particulier.

Une bêche de réserve peut être contrôlée en déverse sur les paramètres des eaux de carrière (DCO, MES, HT pH du 22/09/94.... Toutes ces mesures détaillées en engagement rendent l'exploitant industriel comme agricole responsable de son environnement, pour que les efforts des uns ne soient pas détruits par le comportement des autres.

### **3.25 Pollution visuelle (RD10, RD11) Tab 12**

Concerne la pollution nocturne de nuit en cas de feux et d'éclairage des engins ou ce qu'on rencontre parfois des spots éclairés en permanence. Bien préciser les horaires de fonctionnement, comment la partie video surveillance est assurée, en IR ou lumière artificielle, vers quelle heure s'arrêtent les engins en hiver. Préciser l'impact sur la faune, que la zone d'emprise est clôturée anti gibier, en permanence tenu éloigné de la carrière

### **3.26 Qualité de vie du hameau RP3 Tab 12**

Augmentation et cumul de nuisances : projet éolien, pylône de communication et carrière . Le projet éolien a été pris en compte dans le document complémentaire.

### **3.27 Remise en état (RD6 RD11) Tab 12**

Non visualisation de l'état ou non trouvé l'aspect de la carrière dans les documents lus par le public en question. Partie en mettre en valeur si possible avec photo montage ou un plan vu de dessus, et coupe. Question sur l'utilisation de remblais, et le risque de lixiviation, et mélange avec un terrain agricole, par rapport aux infiltrations d'eau et la cohérence les pratiques bio des agriculteurs. La mise en place d'une carrière peut être vécue par les agriculteurs qui recherchent des pratiques vertueuses

comme un signal démotivant si l'industriel ne s'impose pas un haut niveau d'exigence équivalent.  
(RP7)

### **3.28 Règlement du travail (RP7) Tab 12**

Equipements sanitaires, bungalows, approvisionnement d'eau non mentionnés par rapport aux règlements du travail. Documenter les conditions d'exploitation probablement incomplètes dans le RNT. Des informations existent dans l'EI sur les conditions de traitement de déchets etc... Détailler la partie hygiène sécurité

### **3.29 Sécurité (RD9 RD11) Tab 12**

Concerne les méthodes de surveillance en prévention du vandalisme à détailler avec la société extérieure, la vidéosurveillance et le système d'alerte, sinon le public pense à une surveillance par les voisins. Risque avec le stationnement des engins de vandalisme.

L'autre remarque concerne les usagers du GR. Le risque des tirs de mine est à préciser en fonction du zonage du document complémentaire, avec en poste une surveillance et interdiction d'accès par le personnel ( 6 fois/an) . Pas de risque de chute de front de taille avec clôtures, affichage des risques et protection à 10 m des fronts.

### **3.30 Sécurité des usagers (RD5, RD6) Tab 12**

Communication téléphonique pour répondre aux questions de sécurité

Concerne les promeneurs, pèlerins, agriculteurs

Pour les tirs, mise en place de signalisation ou barrières, ou mieux, blocage par le personnel de la carrière comme cela se fait sur la RD2 ; le personnel de maintenance des éoliennes sera informé bloqué aussi pendant le tir (courte durée : tir puis contrôle du tir) Indiquer la durée de blocage d'accès.

Le public demande s'il y a utilisation de lignes à micro retard. Explications à rappeler sur l'intérêt (fracturation des roches ...)

La tenue des fronts de taille laisserait à supposer un risque pour les promeneurs en absence de clôture ce qui n'est pas le cas en ICPE, et après réhabilitation restera une pente remblayée végétalisée en talus non dangereuse.

### **3.31 Sécurité routière (RP3, RP5, RP6, RD9, RD11) Tab 13-14**

Concerne l'accès à la RD 956 avec une forte mobilisation :

-zone accidentogène (nappes de brouillard montant des deux vallées) sur la RD956

Zone accidentogène sur l'autoroute (Km 176) dans la pente (brouillard et verglas)

Signalisation nécessaire pour les accès aux voies de service de l'A6

Chaussée glissante par temps de pluie avec boue

Visibilité réduite

Sortie de camions en charge en direction d'Auxerre

Dépôt de boues des camions sur la RD956

Option de passer par la D2 via la Ronce

Historique du système de signalisation mis en place pour accéder et sortir via les bretelles d'autoroute.

Ces points ont été abordés également avec la mairie de St Cyr en réunion de préparation de l'enquête publique.

L'option de sortie par la D2 évoquée (RP1) a été rediscutée entre riverains et n'est pas recevable, avec les barrières de dégel sur la D 2 et la D139, le classement N3, de la D319, les bas-côtés instables, et le rallongement important de parcours par Cravant ou par Vermenton pour aller sur Auxerre.

Une personne a rappelé la longueur du trajet sur les chemins soit 2 km à 15 km/h en 8 mn et a des doutes sur le respect de cette vitesse.

L'option d'accès plus bas sur la RD956 a été refusé par la DDE historiquement.

Les personnes se sentent concernées, même si ce n'est pas sur l'emplacement de leur commune et du pouvoir de police de la mairie de Cravant, du fait de l'usage important qu'ils font de cette route.

La mise en place de macadam sur 200 m pour nettoyer les roues et le passage de balayeuse a été commenté. Le risque majeur évoqué est la sortie du camion en charge en direction d'Auxerre. La solution de réhausse de la route et de visibilité suffisante depuis la cabine d'un camion ne convainc pas, surtout par temps de brouillard. Dans cette zone des ralentisseurs peuvent être dangereux si la route est glissante (verglas, boues, brouillard). L'inquiétude vient aussi de la vitesse excessive de certains usagers.

Une observation rappelle que ce point ressort du pouvoir de police de la mairie de St Cyr

Il est proposé de revoir ce point avec la DDE et la mairie de St Cyr pour le fonctionnement actuel et avec l'exploitation de la carrière et des éoliennes, la SAS CLOUTIER étant prête à suivre les instructions de la DDE. Si la mise en place de feux doit être envisagée, elle doit être pérenne vu la fréquence des camions

### **3.32 Stabilité des terrains (RD11) Tab 14**

Mention des risques d'effondrement du milieu karstique lié à l'extraction.

Fait mention au risque de déviation des eaux souterraines

## **4 Synthèse des points marquants**

La synthèse n'est pas exhaustive. Il convient dans les différentes réponses de couvrir les questions abordées par le public. Certains aménagements peuvent répondre à plusieurs problématiques. De grands volets sont regroupés ci-dessous :

### ***Volet implantation***

Rappeler les motifs justifiant l'emplacement de l'emprise et la possibilité ou non du LIEU DIT Fourneaux Ormeaux sous le télégraphe

### ***Volet Hydrogéologie***

Impact possible sur la carrière et probabilité d'un classement du BAC de Cravant en PPE après ou sans implantation de la carrière en termes de contraintes environnementales et d'exploitation.



Pertinence scientifique d'une perturbation du karst et des réseaux souterrains avec la découverte de la carrière sur 2 ha sous l'effet des infiltrations d'eau compte tenu de la nature connue du sous sol

Impact potentiel de tirs à micro retards sur la fracturation en sous sol compte tenu de la nature connue du sous sol.

Risque de pollution par hydrocarbures , par déversement accidentel de 10, 50, 100 litres de GNR ou huile hydraulique sur le carreau de la carrière L vers la vallée des sources compte tenu de la nature connue du sous-sol. (casse de flexible, défaut de pistolet d'alimentation...)

Risque de pollution par hydrocarbures issu de petites fuites non détectées ( fuites de graissage d'engin circulant) p ex 300g/j récurrents.

Contribution de la source de Cheuilly par rapport à Fontaine d' Arbautsur le BAC de Cravant

Pertinence de placer des piézomètres de contrôle pour HT et proposition de localisation, a minima vallée des sources et val d' Aton à des emplacements choisis pour un auto contrôle en bas de val , malgré la présence de nappes perchées .

Nota un contrôle au lavoir de Cheuilly est possible et pratique mais potentiellement impacté par les véhicules en stationnement et éloigné.

### ***Volet visuel et sonore***

Evaluer la faisabilité d'un merlon surélevé au sud avec végétalisation, et éventuellement Ouest et sud Est visibles des GR et Chemins de St J de C pour réduire l'impact visuel et sonore

Quantifier l'impact visuel depuis le GR RdB avec carreau de la carrière en contrebas sur base de photos non élargies ( focale visuelle équivalente à 50 mm)

Quantifier l'impact sonore de la position des machines, engins sur le carreau de la carrière, et par vent du Nord ( avec bruit de l'autoroute) ambiance et émergence .

Faire la simulation avec des données de machines récentes (capotées) de SAS CLOUTIER, ou prévues. Evaluer le bruit à Cheuilly bas,haut et en deux points du GR.Rd B

Faisabilité de mesures réelles avec manœuvres d'engins sur l'emprise (chemin traversant) par vent du nord. Cheuilly bas,haut et en deux points du GR.Rd B

### ***Volet conditions d'exploitation***

Préciser/documenter les conditions d'exploitation qui complètent l'EI et permettent de se projeter dans une exploitation sur 2 ha avec 18 ha cultivés, des stocks et engins en pied de front de taille intégrant les aspects environnement et sécurité :

Produire des exemples de carrières ayant pratiqué la réhabilitation végétale en continu, comme ce projet

La justification et le périmètre réellement utilisé des rubriques ICPE

-accès aux agriculteurs et sécurité de l'enceinte

le mécanisme prévu des rotations de découverte plaquettes,

-les stocks et la formation du merlon de protection,

le sens de déplacement des installations,  
la limitation des poussières (eau, vitesse...) l'approvisionnement/stockage d'eau  
le rythme de fonctionnement des camions en journée et fin après midi ayant un impact sur la circulation et la sécurité  
l'éclairage ou pas de nuit , la surveillance  
-gestion des bureaux de l'hygiène, des sanitaires  
-plans de prévention annuel des exploitants et du personnel de carrière par rapport aux risques sécurité et environnementaux, plans d'urgence  
-la maintenance de premier niveau d'engin en panne non autonome, les petits stocks de lubrifiants et huiles  
Traçabilité des incidents environnementaux  
...

### ***Volet sécurité circulation poussières***

Protection des cultures des poussières et projections  
Circulation sur le chemin CR 59, pentes, zones de croisement encombrement temporaire d'engins agricoles  
Aménagement signalétique entrée RD 956. Propositions à voir avec DDE  
Eviter que les promeneurs empruntent un raccourci du chemin de St Jacques  
Jauges de dépôt, emplacements /cultures ou/et photovoltaïque

#### Abréviations :

BAC Bassin d'alimentation de captage  
EI étude d'incidence RNT Résumé non technique  
GR RdB Chemin de grande randonnée Restif de la bretonne  
MES Matières en suspension HT Hydrocarbures totaux

Pièce jointe : Inventaire des observations

Reçu en mains propres à Champs sur Yonne le 22 février 2022

Pour la SAS G CLOUTIER

Le Commissaire enquêteur

Pierre Alain Bouhet

Denis Goutte